



**MAZAN**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 29 novembre 2018.**

Le Conseil Municipal de la commune de MAZAN s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Aimé NAVELLO, Maire.

Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-sept étaient présents ou représentés.

L'assemblée a approuvé :

- l'évaluation des charges liées au transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » telle qu'elle ressort du rapport établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLETC) instituée entre La CoVe et les communes membres ;
- l'avenant à la convention pour la prise en charge par le service commun d'instruction des autorisations de droit des sols (IADS) des autorisations de travaux pour l'accessibilité des ERP. Elle a autorisé M. Le Maire à le signer.

Elle a adopté le budget supplémentaire de la ville pour l'année 2018.

Elle a accordé une subvention exceptionnelle à l'association « Moto Club Mazanais ».

Elle a autorisé M. le Maire à recourir, dans le cadre d'une convention de mise à disposition, à des agents de la police municipale de différentes communes du Vaucluse pour remplir la mission de tutorat nécessaire à la formation d'intégration des gardes champêtres de la commune dans le cadre d'emplois des policiers municipaux.

Elle a pris acte des rapports d'activité 2017 des regroupements intercommunaux et des délégataires

M. le Maire a informé l'assemblée des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du Conseil Municipal puis il a répondu à des questions diverses.